Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_43_02BIS-DE

CORPS -NUDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LISEMBART Laurent, Maire.

Présents : Laurent LISEMBART, Nathalie PERRIN, Hubert MINNITI, Jacqueline CHEVILLON, Franck HARDY, Françoise PARRIAUX, Jean-Michel DESMONS, Anne-Sophie BUDOC, Philippe BOURRE, Solange PIEL, Jean-Yves DUCLOS, Alain PRIGENT, Nelly DELAUNAY, Vincent CALLETTE, François CANCOUET, ARNAUD Stéphanie, Mickaël PRODHOMME, Claire DESLANDES, Élodie BONENFANT THEBAULT, Charlotte LE GUIRRIEC, Paul LEDUCQ, Marie-Laure CURMI, Cécile GARNIER et Yves-Marie GEFFROY.

Secrétaire de séance : Alain PRIGENT :

Excusés : Ismehen KHELIF (procuration à Franck HARDY), Yvon DANTEC (procuration à Charlotte LE GUIRRIEC), et Antoine FOURNEL (procuration à Nathalie PERRIN).

Nombre de conseillers : en exercice : 27 - présents : 24 - votants : 27.

2026 - 43 - JUIN - 02 - PERSONNEL
CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CORPS-NUDS ET LE CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE (CDG35) CONVENTION GÉNÉRALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES

PJ : proposition de convention avec le CDG35

Le Maire informe l'assemblée du rapport qui suit :

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

VU la délibération n°2025-95 du 27 novembre 2025 du Conseil d'Administration du CDG35

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213500887-20260630-2026_43_02BIS-DE

L'accès à ces missions est assujetti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions (en annexe).

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisation et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG 35

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention-cadre proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

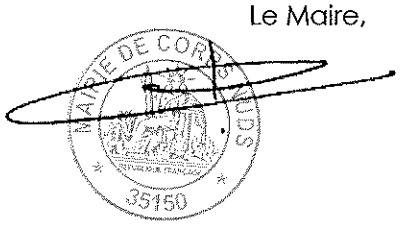
- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission ...).

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,

Alain PRIGENT

Le Maire,



Laurent LISEMBART